

Les mesures nécessaires pour soutenir la filière des huiles et protéines végétales, acteur clé des transitions alimentaires, agroécologiques et énergétiques en France et en Europe

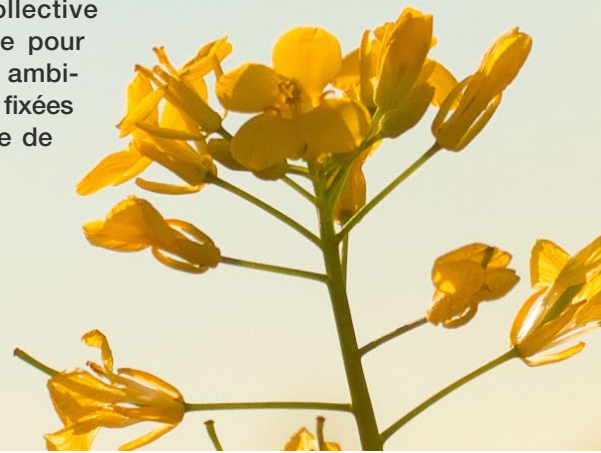
À l'aune des crises récentes, chacun a redécouvert l'enjeu fondamental de la souveraineté, qu'elle soit alimentaire, énergétique ou industrielle. Face à ces défis et plus particulièrement celui de la souveraineté protéique, la filière des huiles et protéines végétales apporte une contribution durable et structurée, parfaitement adaptée aux attentes sociétales sur le long terme.

Notre filière et l'ensemble de ses acteurs (producteurs, organismes stockeurs, entreprises et industriels), affirment les particularités et les atouts des cultures oléoprotéagineuses et de leurs utilisations. Ils unissent leurs efforts afin de :

- Répondre au défi alimentaire
- Relever le défi environnemental
- Contribuer au défi énergétique

Cette dynamique, basée sur la performance et la résilience de notre modèle agricole dans l'intérêt de notre pays, de ses habitants et de ses territoires, nécessite de multiples mesures d'accompagnement de la part des pouvoirs publics.

La mise en œuvre de la PAC réformée au 1^{er} janvier 2023 reconnaît les avantages apportés par nos productions dans le cadre des écorégimes et soutient leur développement par les aides couplées. Il reste à finaliser cet accompagnement par la PAC dans le cadre de la mise en œuvre des programmes opérationnels réservés aux protéines végétales à compter de 2024. Cet accompagnement, qui nécessite cohérence et engagement sur la durée, reste indispensable pour conforter le rôle moteur de notre filière, entrepris dans une démarche collective et partenariale pour satisfaire les ambitions agricoles fixées pour la France de demain.



Pour répondre au défi alimentaire

La Stratégie Nationale des Protéines Végétales, actuellement en cours et dont les deux premières années ont été impulsées par notre filière dans le cadre de France Relance, vise à améliorer la souveraineté nationale en protéines végétales, tant en alimentation humaine qu'en nutrition animale.

Notre filière fournit des graines et huiles de colza, de tournesol et de soja tracées, sans OGM, mais également des tourteaux via une industrie de première transformation performante qui valorise en priorité la production nationale. Autour des producteurs et de leurs partenaires locaux, la filière oléoprotéagineuse porte aussi des filières régionales structurant du champ à l'assiette la production de légumineuses à graines et protéines

végétales créatrices de valeurs, d'emplois et d'attractivité dans les territoires. Pour ce faire, notre filière mobilise des ressources internes et des moyens interprofessionnels conséquents pour apporter les innovations et les outils nécessaires au développement des marchés (en moyenne 20 M€/an).

Nous demandons

- 1. Une mise en œuvre collective des programmes opérationnels favorables à la structuration de filières** prioritaires mais en difficulté, comme la filière légumineuses, par des organisations de producteurs au fonctionnement correspondant à la réalité de nos filières.
- 2. Un soutien à l'innovation et au transfert opérationnel** à travers le financement d'un

nouveau programme pour poursuivre les avancées réalisées dans le cadre de Cap Protéines (techniques agronomiques, innovation pour l'alimentation humaine, process produisant des concentrés protéiques pour l'alimentation animale en alternative au soja d'import...) à hauteur de **12 M€ sur 5 ans**.

- 3. Une nouvelle politique de soutien** par l'investissement public **en faveur des agroéquipements** et pour accompagner les capacités logistiques et industrielles à hauteur de **100 M€ sur 5 ans**.

Afin d'accompagner et de conforter l'engagement majeur de l'ensemble des opérateurs de la filière des huiles et protéines végétales pour répondre au défi alimentaire.

Pour relever le défi environnemental

Les cultures oléoprotéagineuses contribuent largement à répondre aux défis environnementaux. Elles constituent un élément clé de la biodiversité et de la diversité des paysages en fixant l'azote de l'air dans le sol (pour les légumineuses), en structurant les sols et en leur restituant de la matière organique (pour le colza notamment). Les cultures de notre filière fournissent aussi, en plus des protéines végétales, des coproduits valorisés en énergies renouvelables qui contribuent pleinement à la transition énergétique, dans le secteur des transports. Par la structuration de débouchés durables dans la chimie renouvelable (oléochimie et protéochimie), les oléoprotéagineux sont aussi pourvoyeurs de solutions biosourcées présentant de nombreux bienfaits dans la lutte contre le changement climatique ainsi qu'en matière de santé publique.

Les **atouts environnementaux** de nos cultures reposent sur :

DES CULTURES BAS-INTRANTS & LÉGUMINEUSES

DE NOUVELLES PRATIQUES AGRICOLES

UN SOUTIEN À LA BIODIVERSITÉ

LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

DES PRODUCTIONS LOCALES NON DÉFORESTANTES

Pour contribuer au défi énergétique

Le savoir-faire de production agricole, de massification et de transformation sur le territoire national initié par notre filière n'est plus à démontrer. Les oléagineux permettent la coproduction non seulement de protéines végétales non déforestantes mais aussi d'huiles nécessaires à la production d'énergie renouvelable, pouvant se substituer intégralement au gazole classique, importé entre autre de Russie. C'est un débouché essentiel de nos productions qui doit être préservé, encouragé et développé afin de conforter la contribution de notre filière aux besoins de transition du mix énergétique français. L'utilisation du biodiesel permet de réduire au minimum de 50 % l'émission de gaz à effet de serre, et jusqu'à 80 % des émissions de particules par rapport aux énergies fossiles traditionnelles. Le biodiesel est la pièce angulaire de la transition énergétique avec les carburants B7/B10 (mélanges de gazole et de

Nous demandons que

- 1. L'assurance climatique rénovée soit déployée efficacement** auprès des agriculteurs tout en visant à la rendre la plus attractive possible afin de protéger économiquement les agriculteurs face aux effets négatifs inhérents au changement climatique.
- 2. Les solutions de protection des cultures existantes ne puissent être interdites sans solutions alternatives efficaces**, et que soit rendu systématique les études d'impacts comportant un vrai volet économique et géostratégique préalables à toute interdiction.
- 3. La mesure du 7^{ème} Plan d'Action Nitrates** prévoyant la possibilité d'apporter de l'azote à l'automne sur colza puisse être **déclinée dans le cadre des plans d'actions régionaux**.
- 4. Les sélectionneurs mobilisés** pour adapter les variétés oléagineuses et légumineuses aux nouvelles conditions de production **puissent utiliser les nouvelles techniques de sélection**, notamment à travers la **création d'un programme de recherche de « pre-breeding » pour de nouvelles variétés de pois et de féveroles** plus résistantes au changement climatique. Pour cela, il est attendu un soutien public pour ce programme mutualisé à hauteur de **25 M€ sur 5 ans**.
- 5. Les externalités produites par les oléagineux et les protéagineux** (fourniture

biodiesel), avec le B100 en remplacement du gazole pour les transports de marchandises et des collectivités. De même, le secteur du chauffage tend à utiliser du F30 (mélange de gasoil et de bioliquide de colza) en remplacement du fioul fossile. Dans une optique de diversification des débouchés, la filière développe aussi des projets à même de contribuer à la décarbonation du secteur de l'aérien. C'est le cas notamment des intercultures, qui peuvent constituer une matière première efficace pour la production de biojet et ainsi le verdissement de l'aviation.

Nous demandons que

- 1. Le cadre global permettant l'essor de ces nouveaux débouchés** (B100, biofuel biojet, biodiesel avancé) **soit décliné** sous forme de mesures pérennes et concrètes d'ordre réglementaire, technique et fiscal.
- 2. Le développement des cultures intermédiaires oléoprotéagineuses** (comme la cameline) soit soutenu par la **création**

de services environnementaux, biodiversité, fixation de l'azote de l'air, etc.) **soient mieux reconnues** notamment en valorisant et en encourageant les pratiques favorisant la réduction des émissions et le stockage de carbone dans les sols.

- 6. L'irrigation et l'accès à l'eau soient reconnues comme des réponses essentielles au changement climatique** qui provoque excès mais surtout déficits. Cela suppose de mobiliser de la ressource en eau lorsqu'elle est excédentaire pour répondre aux multiples besoins : besoins des cultures, besoins en eau potable pour la consommation humaine et besoins du milieu naturel (nappes et rivières).
- 7. Les clauses miroirs puissent être instaurées** afin de mettre en cohérence les normes sur les produits importés et les standards de la production européenne. Cette réciprocité doit assurer des conditions de concurrence équitable pour les agriculteurs européens engagés dans les changements de pratiques.
- 8. La consommation de produits biosourcés** soit activement encouragée au travers d'une politique d'achat public volontariste et de dispositions fiscales incitatives.

Afin de conforter la contribution bénéfique de nos cultures face à ces enjeux.

d'un mécanisme incitatif pour initier cette nouvelle filière.

- 3. Les cultures intermédiaires**, n'entrant pas en concurrence avec les cultures principales et ainsi l'alimentation humaine, **soient reconnues à leur juste valeur au niveau européen** et puissent être ainsi incluses dans la liste révisée de l'Annexe IX au titre de matière première éligible pour la production de biocarburants avancés (Annexe IXA de la RED II) ainsi que dans le Règlement européen Refuel Aviation.
- 4. Les biocarburants durables, issus de matières premières coproductrices de protéines végétales** et non déforestantes, puissent continuer de **bénéficier d'une taxation avantageuse**, et maintenir une différenciation claire vis-à-vis des biocarburants à haut risque ILUC.

Afin de préserver, d'encourager et de développer ce débouché essentiel et indispensable à la valorisation des graines et à la sécurisation du revenu des producteurs.

La filière OléoPro c'est



120 000
producteurs



900
entreprises

fopoleopro.com

terresunivia.fr

terresinovia.fr

groupeavril.com